

# **Compte- rendu du conseil municipal Du mercredi 2 juillet 2014**

Présents : 15/15

Secrétaire : Antoine COLOMBO

## **Résultat de l'appel d'offres pour l'assainissement de La Bruyère – Le Mont**

Lot 1 – tranchées : 10 entreprises ont répondues

Lot 2 – station : 7 entreprises ont répondues

Présentation des plis :

Lot 1 : estimation à 203 000 Euros. La Société LMTP a fait une proposition à 153 777 Euros.

Lot 2 : estimation à 120 000 euros. L'entreprise CHAUX FOLLEAT arrive en première position au niveau du prix suite à sa proposition à 92 197 Euros, mais l'entreprise LMTP, avec une proposition financière à 116 800 Euros ressort première au niveau prix/technique.

LMTP serait donc une entreprise qui correspondrait pour les deux, pour la qualité du travail, des références et du prix.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise LMTP pour les deux lots.

## **Création d'un emploi d'agent technique (cantonnier)**

Suite à une offre d'emploi, la commune a reçu 10 candidatures. A l'issu des entretiens, 4 personnes ont été retenues. Après discussion, Monsieur MARNAT a été désigné et un contrat d'avenir de 3 ans a été signé avec une période d'essai de deux mois.

Monsieur MARNAT débutera son contrat le 24 juillet 2014.

## **Contrat de Luc THOMAS pour l'année scolaire 2014-2015**

Le coût annuel de ce contrat est de 6 025 Euros. Luc THOMAS demande son renouvellement et le Conseil Municipal décide de le reconduire pour la durée de l'année scolaire 2014-2015.

## **Auto laveuse**

Après chaque manifestation, une société de nettoyage intervient au Complexe d'Animation Rurale. La salle est également nettoyée le vendredi soir par le personnel communal, à la main.

Après étude des offres de 3 prestataires, le Conseil est en accord pour l'achat d'une auto laveuse et retient l'entreprise TECHNISOL pour un montant de 3000 Euros HT.

Une demande de subvention au titre de l'enveloppe cantonale 2014 sera faite pour l'acquisition de la machine.

## **Compte rendu des commissions communales**

### **1. Commission bâtiments (2<sup>ème</sup> réunion)**

- ✓ Visite de l'Eglise : vitrail cassé, clocher à entretenir, caniveau à la porte de la cure + pavage, lasure des portes, pierres sur le mur de soutènement à sceller et pierres sur les marches d'escalier du parvis à réparer. Problème d'ouverture de la grande porte
- ✓ Cimetière : une marche supplémentaire à été faite pour l'écoulement des eaux : plus de soucis depuis, problème de poignée sur la grande porte, petit mur de soutènement qui a bougé, porte double ancienne cure à rénover.
- ✓ Combles de la Mairie : toit à surveiller
- ✓ Cave de La Fayette : à surveiller

### **2. Commission voirie**

Projets :

- Voie communale de Gouterelle
- Chemin de Reigneux en direction de Trelins
- Chemin de Goutelas

Le coût total des projets s'élève à 67 984 Euros.

### **Questions diverses**

- ✓ Embauche d'Isabelle ROCHE en contrat CAE de 24 heures pour 6 mois.
- ✓ Enveloppe cantonale : en complément de l'auto laveuse, un taille haie d'un montant de 407.50 € HT ainsi qu'une broyeuse d'un montant de 3 200 € HT seront intégrés à la demande de subvention.
- ✓ TAP : compte tenu de la subvention de l'état pour le TAP, le Conseil a décidé la reconduction des mêmes activités et du même budget dont une partie est pris en charge par la Mairie (2/3).
- ✓ L'association Vignes et Patrimoine en Forez organise son assemblée générale le 6 septembre de 10h à 12h et demande la mise à disposition de la salle du haut du Complexe d'Animation Rurale. Accord du Conseil Municipal.
- ✓ Le Très Haut Débit (THD42) répertorie les maisons pour voir où passer la fibre.
- ✓ Le 13 juillet, les Fardelets organisent leur 40<sup>ème</sup> anniversaire. La municipalité organise le vin d'honneur qui aura lieu à 11h30. Les élus sont invités à venir plus tôt afin de le préparer.
- ✓ Sur la Départementale 8, à hauteur de la Tuilerie, le Conseil Municipal émet le souhait de limiter la zone à 70kms/h à cause du carrefour très accidentogène
- ✓ La dette de l'ancienne propriétaire du restaurant concernant les loyers s'élève à 8399. 52 Euros et celle de la redevance assainissement à 387.52 Euros. Une provision de 8 000 euros a été inscrite au budget primitif. Une décision modificative est votée pour ajuster les crédits nécessaires.
- ✓ Le 1<sup>er</sup> août, entre 14h et 14h30, à l'occasion du 100<sup>ème</sup> anniversaire de la déclaration de la 1<sup>ère</sup> Guerre Mondiale, la cloche aigüe retentira durant 5 minutes.